



TVA sur bail locatif professionnel aménagé pour l'art dentaire

Par **CARO2901**, le **15/10/2016** à **16:20**

Bonjour,

Pourriez-vous me faire savoir si il y a une possibilité d'exonération de la TVA (en fonction d'une franchise) sur un contrat de location d'un local professionnel aménagé pour l'exercice de l'art dentaire (contrat normalement soumis à TVA). Le bailleur, propriétaire des murs et le locataire exerceront dans le même cabinet dentaire, en libéral pur. "pas de collaboration libérale".

A titre indicatif le loyer mensuel, hors taxe, s'élèverait à 2 900€.

D'autre part, sur la base de quel indice le loyer pourrait-il être réévalué à la date anniversaire du contrat de location.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Bien cordialement